

Quinzième session de la Conférence des Etats Parties à la CRPD

Déclaration de la Belgique

Madame la Présidente,

Chers membres du Bureau,

Chers délégués,

La crise du covid-19 a eu un impact particulièrement négatif pour les personnes en situation de handicap. En plus des risques de santé, les mesures sanitaires ont parfois été en contradiction avec la continuité des services public. Nous y avons été attentifs, devons en tirer les leçons mais aussi les bonnes pratiques.

Dans certains cas, la crise a aussi permis des évolutions positives. Par exemple, en Belgique, les autorités publiques ont renforcé de l'accessibilité des informations, notamment par le biais des trois langues des signes, en langage facile à lire et à comprendre ou par la numérisation des services. Cependant, nous devons veiller à ce que cette numérisation ne crée pas de nouvelles barrières.

Madame la Présidente,

A la suite de la crise covid, nous devons travailler à « reconstruire en mieux ». Et pour cela, il faut un cadre juridique clair, conforme à la Convention.

J'ai donc le plaisir de vous informer que la Belgique a inséré le droit à l'inclusion des personnes en situation de handicap dans sa Constitution, y compris le droit à des aménagements raisonnables. Il est donc désormais constitutionnellement admis qu'il revient à la société de s'adapter à la personne en situation de handicap et non l'inverse.

Les droits doivent être mis en pratique. Pour le handicap, cela nécessite une intégration dans tous les domaines politiques. A cette fin, nous avons adopté un plan d'action fédéral en matière de handicap. Avec ce plan d'action, nous engageons le gouvernement à répondre aux besoins concrets des personnes en situation de handicap par le biais de 145 mesures. Ce plan a été élaboré avec, et sa mise en œuvre sera évaluée par, le Conseil consultatif des personnes en situation de handicap. C'est donc un plan créé pour eux et surtout avec eux.

En outre, un nouvel organe de concertation interfédéral sur le handicap au niveau ministériel a été lancée pour renforcer la coopération entre le niveau fédéral et les entités fédérées. Pour un pays fédéral, ce type de consultation est indispensable et cela répond à une demande claire de la société civile.

Suivant la devise « rien sur nous sans nous », et conformément aux recommandations du Comité, de nouveaux conseils consultatifs de personnes en situation de handicap ont aussi été créés au niveau régional.

Madame la Présidente,

La participation à la société nécessite des ressources économiques. C'est pourquoi l'un de nos axes de travail est la suppression des obstacles administratifs et financiers à la participation au marché du travail. Nous accordons une attention particulière à la lutte contre le non-recours aux droits, notamment par l'automatisme des droits. De plus, le gouvernement fédéral a augmenté l'allocation minimale dont bénéficient les personnes en situation de handicap et qui leur garantit une vie digne.

Parce que « Ne laisser personne pour compte » est plus qu'un slogan.

Je vous remercie.